



# FRAYSSINET

## **JD TRANSBIO**

6 RUE JEAN ROSTAND  
69740 GENAS

Réf : ACB/MV/AF/5393

### **ATTESTATION DE CONFORMITE**

Normes AFNOR et Règlement BIO-CE

Le fertilisant organique EO 7-4-7 est conforme aux normes françaises homologuées AFNOR (n° sur étiquette ci-jointe). Ce produit est utilis able en agriculture biologique conformément au règlement (CE) N°834/2007. Il est exempt d'oblig ation d'enregistrement conformément au règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Les méthodes de fabrication et les matières premières utilisées correspondent aux réglementations AFNOR et CE en vigueur, sous le contrôle des Services de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

A l'origine de toutes les fabrications de fertilisants organiques, le procédé de Compostage Actif Contrôlé (C.A.C) assure l'élaboration des Bases Organiques Compostées (B.O.C).

« Agrément officiel de l'usine de compostage délivré par la Direction des Services Vétérinaires conformément au règlement CE 1774/2002. »

16 semaines minimum de compostage sous bâtiments aérés avec maîtrise des paramètres de fermentation par suivi des températures (> 60°C), de l'oxygénation (Brassages, Broyages), du taux d'humidité, du pH et du rapport C/N.

La maturité et l'innocuité des bases organiques compostées, permettant d'apporter au sol une restitution humus, sont contrôlées dans notre laboratoire qui participe au réseau de contrôle Qualité BIPEA.

Selon les exigences de la normalisation AFNOR, il est procédé régulièrement à des prélèvements de produits en vue d'analyser les teneurs en métaux lourds (Cd, Hg, Pb, Cr, Cu, Ni, Se, Zn, As, Mo) et la présence éventuelle de germes pathogènes et de substances phytotoxiques. La garantie de conformité des lots de fabrication est assurée sur site de production par notre laboratoire.



# FRAYSSINET

L'entreprise est certifiée sous Système de Management de la Qualité ISO 9001 : 2008, contrôlée par l'AFAQ –AFNOR, certificat N°25097112 3488.

Tous nos fertilisants organiques sont garantis exempts de matière provenant :

- de plantes OGM,
- de résidus urbains (boues urbaines, composts urbains, déchets verts...)

La réglementation AFNOR exige l'étiquetage des produits à la livraison avec un marquage obligatoire de leurs caractéristiques (références normes, composition, teneurs essentielles, (voir étiquette ci-jointe).

Toute information complémentaire sur les réglementations AFNOR et CE est disponible sur simple demande à notre département Recherche & Développement.



Produit utilisable  
en  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE  
Conformément au  
règlement CE  
N°834/2007

Maurice VIEL  
DOCTEUR EN AGRONOMIE  
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT  
Le 08/12/2010

**EO 7/4/7 +1.5% MgO**

200470 **PULGRAN** Réf:S13:08

**F. ENGRAIS NFU 42001 ENGRAIS ORGANIQUE N-P-K**

**En % du produit brut: 7% AZOTE (N) Total**, dont 6.5% Organique des tourteaux végétaux (tourteaux de café, de cacao et pulpes d'olives), fumier de moutons, bourres de laines et terreaux d'écorces compostés, des Protéines Animales Transformées conformes au R-CE 1774/2002 (poudre de cornes, poudres de plumes, d'os et viande hydrolysées) et des guanos d'oiseaux de mer. **- 4% ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) Total** des matières végétales et animales. **- 7% OXYDE DE POTASSIUM (K<sub>2</sub>O) Total** des matières végétales et animales, et des vinasses de betteraves **- 1.5% OXYDE DE MAGNESIUM (MgO) Total soluble eau de la kiesérite**

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007. Règlement CE N°1774/2002: l'accès aux terres est interdit aux animaux d'élevage pendant vingt et un jours au moins après utilisation sur les terres. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Une moisissure peut apparaître sur le produit, elle n'altère en rien sa qualité et garantit son état naturel.


**E. ABONO ORGANICO NPK DE ORIGEN ANIMAL Y VEGETAL**

Materias primas de origen orgánico: Tortas vegetales (tortes de cacao, poso de café y pulpa d'oliva), estiércol de ovino, borras de lana y mantillo de pino estabilizado compostado, Proteínas Animales Transformadas conforme con el reglamento CE 1774/2002 (cuernos tonificados, Polvos de pluma, de hueso y carne hidrolizadas), guano de aves marinas y vinazas de remolacha. Riquezas garantizadas: Porcentaje en masa. 7% **NITROGENO ORGANICA (N)** total - 4% **ANHIĐRO DE FOSFORICO (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) total** - 7% **OXIDO DE POTASIO (K<sub>2</sub>O) total** - 1.5% **OXIDO DE MAGNESIO (MgO) total** con 1% soluble en agua - 30% **CARBONO ORGANICO** - 5% **ACIDOS HUMICOS** - **C-N-4 y humedad-0-10.**


" Puede utilizarse en la agricultura ecológica de conformidad con el reglamento (CE) n°834/2007 "

**S2 Manténgase fuera del alcance de los niños. S13 Manténgase lejos de alimentos, bebidas y piensos.**

Contenido en metales pesados inferior a los límites autorizados para esta clasificación: Clas A.



Ce pictogramme indique que l'emballage de ce produit peut être collecté par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



3 700286 811402

**20kg**

CMD 01 115A